

MAIRIE  
Du  
VERNET



**ARRETE**  
**PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION**

« Rue de l'Oratoire »

**N° 53 / 2023**

**LE MAIRE,**

- VU la demande en date du 27 novembre 2023 par laquelle le l'Entreprise ORANGE, sis au 60 rue Saint-Jean – 31130 BALMA, représentée par l'entreprise SAAR sis au 20 allée du 14 juillet – 40000 MONT-DE-MARSAN, sollicite une autorisation de travaux concernant : CREATION D'UNE CHAMBRE K1C SUR RESEAU EXISTANT, en agglomération, COMMUNE du VERNET.
- VU le code de la voirie routière,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,
- VU Le règlement général de voirie du 8/04/1965 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

La circulation sur la rue de l'Oratoire au niveau du numéro 2, sera alternée manuellement par panneaux B15C18 durant la période des travaux.

**ARTICLE 2**

Durée des travaux : 15 jours à compter du 18/12/2023

**ARTICLE 3**

Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

**ARTICLE 4**

Toutes infractions aux instructions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 5**

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Auterive et tous les agents des services de police sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Au VERNET, le 5 décembre 2023.

Le Maire,  
**Serge DEMANGE**